



## CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 24 MARS 2010

### COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Début de séance : 19 h 35

Affiché le 6 avril 2010

#### 1° - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 11 février 2010.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 11 février 2010.

#### 2° - Liste des décisions du Maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : M. BRETILLON

Délibération n° 10/000016

Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### 3° - Jumelage - Vote d'une participation des élus aux frais engagés lors d'un voyage en Israël.

Rapporteur : M. BRETILLON

Délibération n° 10/000017

Le Conseil Municipal a fixé, à l'unanimité, une contribution pour les élus qui participent au voyage en Israël organisé par la section Zichron-Yaachov du Comité de Jumelage du 18 au 26 avril 2010, à hauteur de 200 € pour le Maire et les Maires-Adjointes et de 100 € pour les Conseillers Municipaux.

#### 4° - Election d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein du Conseil de la Communauté de Communes Charenton - Saint Maurice.

Rapporteur : M. BRETILLON

Délibération n° 10/000018

Le Conseil Municipal a procédé, à l'unanimité, à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant du Conseil Municipal au sein du Conseil de la Communauté de Communes Charenton - Saint Maurice comme suit :

- Délégué titulaire : Monsieur Jean-Manuel FAINTUCH
- Délégué suppléant : Monsieur André ROURE

#### 5° - Election d'un nouveau membre au sein de la commission « Vie Associative, Jeunesse, Animation, Sports ».

Rapporteur : M. BRETILLON

Délibération n° 10/000019

Le Conseil Municipal a procédé, à l'unanimité, à l'élection de Monsieur André ROURE au sein de la commission « Vie Associative, Jeunesse, Animation, Sports ».

**6° - Avis du Conseil Municipal sur l'adhésion des communes de Boulogne-Billancourt, Sèvres et de la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (VGP) pour les communes de Bièvres, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas et Viroflay au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF).**

**Rapporteur : M. CRON**

**Délibération n° 10/000020**

Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, l'adhésion des communes de Boulogne-Billancourt, Sèvres et de la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (VGP) pour les communes de Bièvres, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas et Viroflay au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF).

**7° - Avis du Conseil Municipal sur l'adhésion de la commune de Fontenay-le-Fleury (Yvelines) au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) .**

**Rapporteur : M. DROUVILLE**

**Délibération n° 10/000021**

Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, l'adhésion de la Commune de Fontenay-le-Fleury (Yvelines) au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) pour les deux compétences en matière de distribution publique de gaz et électricité.

**8° - Révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Alfortville. Demande de la Ville de Charenton-le-Pont en vue d'être consultée sur le projet.**

**Rapporteur : Mme CAMPOS**

**Délibération n° 10/000022**

Le Conseil Municipal a demandé, **à l'unanimité**, à être consultée lors de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune riveraine d'Alfortville.

**9° - Revalorisation de la participation financière des constructeurs à l'établissement et au renforcement du réseau communal d'évacuation des eaux usées.**

**Rapporteur : M. CRON**

**Délibération n° 10/000023**

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, que le montant de la participation des constructeurs à l'établissement et au renforcement du réseau communal d'évacuation des eaux usées est fixé pour les autorisations de construire délivrées à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010, à :

- 569,97 € par logement pour les immeubles de 1 à 20 logements.
- 515,17 € par logement pour les immeubles de 21 à 100 logements.
- 469,82 € par logement pour les immeubles de plus de 100 logements.

Pour les locaux commerciaux, artisanaux et industriels, il sera appliqué une participation de 4,72 € par m<sup>2</sup> SHON (Surface Hors Oeuvre Nette).

**10° - Reprise anticipée des résultats 2009 - Budget Commune.**

**Rapporteur : M. TURANO**

**Délibération n° 10/000024**

Le Conseil Municipal a autorisé, **à l'unanimité**, par 28 voix pour (Groupe Charenton Demain) et 7 abstentions (Groupes Réunir pour Changer et Charenton en Mouvement), la reprise anticipée des résultats 2009 selon les conditions ci-dessous :

Résultat de fonctionnement N -1 estimé : + 6 342 284,96 €

Solde d'exécution de la section d'investissement : - 936 872,54 €

Solde des restes à réaliser d'investissement : - 2 938 049,73 €

Résultat de la section d'investissement : - 3 874 922,27 €

Couverture obligatoire du besoin de financement : 3 874 922,27 €

Prévision d'affectation : en réserves article 1068 ( excédent de fonctionnement capitalisé) :

+ 6 342 284,96 €

**11° - Reprise anticipée des résultats 2009 - Budget Assainissement.****Rapporteur : M. SEGALAT****Délibération n° 10/000025**Le Conseil Municipal a autorisé, **à l'unanimité**, la reprise anticipée des résultats 2009 suivants :

Résultat de fonctionnement N -1 estimé : + 179 073,59 €

Solde d'exécution de la section d'investissement : + 164 396,15 €

Solde des restes à réaliser d'investissement : - 139 230,07 €

Résultat de la section d'investissement : + 25 166,08 €

Prévision d'affectation : en réserves article 1068 : + 179 073,59 €

**12° - Budget Primitif de la Commune 2010.****Rapporteur : M. GICQUEL****Délibération n° 10/000026**Le Conseil Municipal a adopté, **à la majorité, par 28 voix pour (Groupe Charenton Demain) et 7 voix contre (Groupes Réunir pour Changer et Charenton en Mouvement)**, le Budget Primitif de la Commune pour l'année 2010 dont le montant des recettes et des dépenses s'élève à 69 252 677,62 €.**13° - Budget Primitif Assainissement 2010.****Rapporteur : M. SEGALAT****Délibération n° 10/000027**Le Conseil Municipal a adopté, **à l'unanimité**, le Budget Primitif Assainissement pour l'année 2010. Le montant des recettes et des dépenses s'élève à 1 020 796,74 €.**14° - Vote des taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières pour l'année 2010.****Rapporteur : Mme THIERCE****Délibération n° 10/000028**Le Conseil Municipal a fixé, **à la majorité, par 28 voix pour (Groupe Charenton Demain) et 7 voix contre (Groupes Réunir pour Changer et Charenton en Mouvement)**, les taux d'imposition pour l'année 2010, comme suit :

- Taxe d'habitation : 10,34 %
- Foncier bâti : 15,44 %
- Foncier non bâti : 21,38 %

**15° - Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour l'aménagement d'un terrain synthétique au stade Henri Guérin.****Rapporteur : M. BRETILLON****Délibération n° 10/000029**Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, **à l'unanimité**, à solliciter une subvention prise sur la dotation du fonds de réserve parlementaire d'un montant de 20 000 € et d'affecter celle-ci au financement de l'aménagement d'un terrain synthétique au stade Henri Guérin.**16° - Subvention 2010 versée au GEPC – Opération chèques vacances 2010 pour le personnel communal – Contribution de la Collectivité-Employeur.****Rapporteur : M. SEGALAT****Délibération n° 10/000030**Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, de reconduire la participation de la Ville pour l'attribution des chèques vacances comme suit :

- catégorie C : agent 50 % - G.E.P.C. : Commune 50 %
- catégorie B : agent 70 % - G.E.P.C. : Commune 30 %
- catégorie A : agent 80 % - G.E.P.C. : Commune 20 %

Une majoration par enfant âgé de moins de 16 ans est prévue à raison de 30 € par enfant.

Une subvention de 70 500 € sera versée à ce titre au Groupement d'Entraide du Personnel Communal (G.E.P.C.).

**17° - Mise à disposition par la Ville de Charenton-le-Pont à la Communauté de Communes Charenton – Saint Maurice des biens meubles et immeubles des équipements culturels et du développement économique.**

**Rapporteur : M. FAINTUCH**

**Délibération n° 10/000031**

Le Conseil Municipal a autorisé la Ville, **à l'unanimité**, à procéder à la mise à disposition à la Communauté de communes des biens meubles et immeubles des équipements culturels et du développement économique listés ci-dessous pour une valeur totale de 18 771 239,32 €

Atelier d'Arts Plastique Pierre Soulages : 633 193,47 €

Bibliothèque Paul d'Espinassous : 2 072 723,31 €

Bibliothèque Soustelle : 783 717,93 €

Conservatoire André Navarra : 4 817 410,92 €

Espace Arts et Liberté et la salle Marguerite de Navarre : 3 365 615,71 €

Marché aux Comestibles : 7 081 240,36 €

Le service administratif des Affaires Culturelles : 14 868,09 €

Salle Camille Claudel : 2 469,53 €

**18° - Modification du tableau des emplois permanents.**

**Rapporteur : M. GICQUEL**

**Délibération n° 10/000032**

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, par 31 voix pour (**Groupes Charenton Demain et Charenton en Mouvement**) et 4 abstentions (**Groupe Réunir pour Changer**), de modifier le tableau des emplois permanents, en créant les postes suivants :

1 Ingénieur / 1 Technicien supérieur principal / 2 Rédacteurs / 1 Animateur / 1 Conseiller socio-éducatif / 1 Adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe / 5 Atsem de 1<sup>ère</sup> classe.

**19° - Création d'emplois saisonniers.**

**Rapporteur : M. BOCCARA**

**Délibération n° 10/000033**

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, de créer des emplois saisonniers pendant la période estivale 2010 pour assurer le bon fonctionnement de certains services, en l'absence des personnels titulaires durant leurs congés.

**20° - Attribution de l'indemnité d'astreinte à toutes les filières.**

**Rapporteur : M. ROURE**

**Délibération n° 10/000034**

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, par 31 voix pour (**Groupes Charenton Demain et Charenton en Mouvement**) et 4 abstentions (**Groupe Réunir pour Changer**), d'étendre le champ d'application des modalités de rémunération ou de compensation des astreintes à toutes les filières.

Conformément à la législation en vigueur, les conditions d'attribution de l'indemnité d'astreinte s'appliquent aux agents titulaires, stagiaires ainsi qu'aux agents non titulaires.

Les taux applicables à l'indemnisation des astreintes diffèrent selon la filière dont relève l'agent.

**21° - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la Convention de partenariat – Aide aux Vacances Enfants (AVE) concernant les mini-séjours de printemps et d'été 2010.**

**Rapporteur : Mme MAGNE**

**Délibération n° 10/000035**

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, **à l'unanimité**, à signer la Convention de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales relative au dispositif d'Aide aux Vacances Enfants (AVE), pour les mini-séjours organisés par la Ville pendant les vacances de printemps et d'été 2010.

**22° - Modifications du règlement de fonctionnement des structures multi-accueil (haltes-garderies).**

**Rapporteur : Mme LEVY SETTTON**

**Délibération n° 10/000036**

Le Conseil Municipal a adopté, **à l'unanimité**, les modifications du règlement de fonctionnement des structures multi-accueil, reprenant notamment des adaptations liées aux inscriptions sur liste d'attente.

**23°- Modification de la délibération n° 09-000128 du 10 décembre 2009 portant sur les tarifs de location des installations sportives.**

**Rapporteur : M. GAILHAC**

**Délibération n° 10/000037**

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, de modifier le tableau tarifaire annexé à la délibération n° 09-000128 du 10 décembre 2009 afin de prendre en compte les remarques formulées par le contrôle de légalité.

**24° - Fixation du tarif de location des installations sportives demandé au Collège d'Enseignement Secondaire La Cerisaie pour l'année 2010.**

**Rapporteur : M. GAILHAC**

**Délibération n° 10/000038**

Le Conseil Municipal a fixé, **à l'unanimité**, le tarif de location des installations sportives demandé au Collège d'Enseignement Secondaire La Cerisaie pour l'année 2010 à 13 650,00 €.

**25° - Fixation du tarif de location des installations sportives demandé au Lycée Robert Schuman pour l'année 2010.**

**Rapporteur : M. GAILHAC**

**Délibération n° 10/000039**

Le Conseil Municipal a fixé, **à l'unanimité**, le tarif de location des installations sportives demandé au Lycée Robert Schuman pour l'année 2010 à 4 514,25 €.

**Fin de séance : 22 h 40**